

Contexte du stage

Bien qu'il ne soit pas toujours corrélé à la qualité boulangère de la farine, le taux de protéines du blé est souvent le principal critère retenu par les opérateurs pour acheter du blé aux agriculteurs. Pour être valorisé en meunerie, le blé doit avoir en AB un taux de protéines supérieur à 10,5% (ANMF, 2013). Or, ce seuil n'est pas toujours atteint. Cette faible teneur en protéines est une caractéristique assez fréquente des blés biologiques, souvent produits avec de faibles quantités d'intrants azotés. Pour répondre à cette problématique, la sélection variétale est indispensable, mais n'est pas suffisante, de même que le recours à la fertilisation azotée. Parmi les nombreux avantages des associations céréale-légumineuse, la littérature montre une augmentation de la teneur en protéines de la céréale, et donc une ouverture possible pour la filière de la meunerie. Depuis peu, les organismes collecteurs se sont équipés de matériel de tri pour des mélanges binaires, ce qui va dans le sens de la valorisation de blés panifiables issus d'associations. L'utilisation de la céréale pour la panification impose de repenser la construction de ces associations en tenant compte de nouveaux critères. Depuis maintenant 5 ans, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire expérimente des associations blé-protéagineux dans le cadre de projet de recherche régionaux (INSPIRER BIO) et nationaux (Casdar EcovAB).

Objectifs du stage

1. Evaluation variétale en blé tendre d'hiver biologique
2. Evaluation de l'intérêt de la conduite du blé tendre d'hiver en association avec un protéagineux

Les missions qui seront confiées au stagiaire sont les suivantes :

- Suivi d'une plateforme d'expérimentation sur les associations blé-protéagineux : notations, récolte, tri
- Suivi d'une plateforme d'expérimentation sur les variétés de blé tendre d'hiver : notations, récolte, tri
- Rédaction de synthèses annuelles sur les essais suivis

Profil recherché

- Étudiant en agronomie, BAC+2 ou +3
- Intérêt pour l'AB et les productions végétales, goût prononcé pour le travail de terrain, capacité d'analyse et de recherche, autonomie, capacités rédactionnelles et de synthèse

Conditions de stage

Durée de stage : 6 mois, de mars à août 2018

Lieu de stage : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire (Angers, 49)

Véhicule de service mis à disposition en cas de déplacement

Indemnisation selon l'application de la réglementation en vigueur

Candidature, avant le 05/01/2018

Lettre de motivation + CV à envoyer par mail ou courrier à l'attention de :

François BOISSINOT – francois.boissinot@pl.chambagri.fr

Chargé de mission en grandes cultures et semences bio

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - 9, rue André Brouard CS 70510

49105 ANGERS Cedex 2 - Tel : 02.41.18.60.34 ou 06.08.87.96.09